



HONORAIRES

TRANSACTION	HONORAIRES TTC A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	
Prix de vente	Honoraires	Terrain
Jusqu'à 19 999 €	2 000 €	10 % du prix net vendeur
De 20 000 € à 49 999 €	3 500 €	
De 50 000 € à 74 999 €	5 000 €	
De 75 000 € à 89 999 €	5 500 €	
De 90 000 € à 99 999 €	6 500 €	
De 100 000 € à 114 999 €	7 000 €	
De 115 000 € à 129 999 €	8 000 €	
De 130 000 € à 149 999 €	8 500 €	
De 150 000 € à 199 999 €	9 900 €	
De 200 000 € à 299 999 €	5,5 %	
Au-delà de 300 000 €	5 %	

LOCATION	Décret du 1 ^{er} août 2012 n°2014-890 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires
CONTRAT DE LOCATION Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € /m ² de surface habitable
Établissement de l'état des lieux d'entrée (état des lieux sortant à la charge du bailleur)	3 € /m ² de surface habitable
Garage	100€
Le montant des honoraires ne pouvant excéder le montant d'un loyer, ni pour le bailleur, ni pour le locataire.	

Honoraires au 24/07/2024

Le montant des honoraires indiqué ci-dessus est un montant forfaitaire à la prise de mandat et ne subit aucune modification dans le cas où la négociation entrainerait une diminution du prix net vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI SOUBISE IMMO – SARL LES AGENCES DU MARTROU – 5 Av Charles de Gaulle 17780 SOUBISE

SARL LES AGENCES DU MARTROU, capital de 30000 € - siège social 35 rue de la Poste 17620 SAINT AGNANT - RCS La Rochelle 792 570 020 - Carte professionnelle CPI 1701 2018 000 026 403 CCI Rochefort-sur-Mer et de Saintonge - Garantie financière CGAIM - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS Cedex - Montant garantie 120 000 € - Ne pas jeter sur la voie publique